



**ATELIER D'APPRENTISSAGE DE
L'INDUSTRIE- ASSOCIATION**

148 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT
69120 VAULX EN VELIN

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 août 2019

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

LYON (Siège Social)

2 place du Paisy - BP 97
69573 Dardilly Cedex

Tél. : 04.37.49.99.99

Fax : 04.37.49.99.50

E-mail : firex@firex.fr

ATELIER D'APPRENTISSAGE DE L'INDUSTRIE - ASSOCIATION

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

À l'assemblée générale de l'association ATELIER D'APPRENTISSAGE DE L'INDUSTRIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ATELIER D'APPRENTISSAGE DE L'INDUSTRIE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences de l'incendie exposées dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,

selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principe comptables suivis par votre Association, nous nous sommes assurés de la réalité et du correct traitement comptable des subventions d'exploitation, des subventions d'investissement et des reprises opérées au titre de ces dernières au compte de résultat.

Nos travaux ont consisté également à vérifier l'exhaustivité et la correcte mesure des opérations liées à l'incendie survenu en février 2019.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dardilly, le 5 décembre 2019

Le Commissaire aux comptes

FIREX AUDIT



Frédéric LAMBERT

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	47 194,70	39 027,82	8 166,88	10 044,16
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	7 047,61	7 047,61		
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 257 627,10	26 056,76	1 231 570,34	1 231 753,16
Constructions	3 868 939,30	3 598 973,58	269 965,72	440 950,54
Installations techniques, matériel et outillage	2 689 892,06	1 614 429,76	1 075 462,30	328 194,12
Autres immobilisations corporelles	1 220 513,31	1 065 849,76	154 663,55	148 568,44
Immob. en cours / Avances et acomptes	674 822,93		674 822,93	5 105,56
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 300,00		1 300,00	1 300,00
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	28 720,00		28 720,00	
ACTIF IMMOBILISE	9 796 057,01	6 351 385,29	3 444 671,72	2 165 915,98
Stocks				
Matières premières et autres approv.	30 706,28		30 706,28	37 957,45
En cours de production de biens	36 005,00		36 005,00	43 357,00
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				16 598,50
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	81 503,60		81 503,60	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	222 511,54	16 807,50	205 704,04	237 725,44
Autres créances	5 132 026,80	5 625,61	5 126 401,19	375 715,21
Divers				
Valeurs mobilières de placement	632,49		632,49	628,63
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	733 427,46		733 427,46	120 475,35
Charges constatées d'avance	48 794,19		48 794,19	48 475,22
ACTIF CIRCULANT	6 285 607,36	22 433,11	6 263 174,25	880 932,80
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	16 081 664,37	6 373 818,40	9 707 845,97	3 046 848,78

FIREX AUDIT
 2, Place du Paisy
 69574 DARDILLY CEDEX
 04 37 49 99 99
 04 37 49 99 50
 Siret 352 140 255 00030-APE 741C

Bilan

	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	735 761,89	735 761,89
Ecart de réévaluation	2 487 264,70	2 487 264,70
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	106 714,31	106 714,31
Report à nouveau	-1 720 905,80	-1 661 753,21
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 055 010,77	-59 152,59
Subventions d'investissement	802 116,92	263 953,49
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	7 465 962,79	1 872 788,59
Apports	484 128,57	484 128,57
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise	484 128,57	484 128,57
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	484 128,57	484 128,57
Provisions pour risques	72 122,00	85 264,00
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	72 122,00	85 264,00
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	47 260,11	82 459,44
Découverts et concours bancaires	35,24	51,48
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	47 295,35	82 510,92
Emprunts et dettes financières diverses	8 400,00	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	16 224,65	11 478,55
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	313 747,88	176 943,70
Dettes fiscales et sociales	232 027,54	241 295,08
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 028 974,17	
Autres dettes	31 788,36	76 303,54
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	7 174,66	16 135,83
DETTES	1 685 632,61	604 667,62
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	9 707 845,97	3 046 848,78

FIREX AUDIT
 2, Place du Paisy
 69574 DARDILLY CEDEX
 04 37 49 99 99
 04 37 49 99 50
 Siret 352 140 255 00030-APE 741C

Compte de Résultat

	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	1 242 439	1 187 170
Production stockée	-23 951	279
Production immobilisée		9 251
Subventions d'exploitation	1 355 336	1 386 484
Reprises et Transferts de charge	645 009	33 278
Cotisations		
Autres produits	333 239	292 785
Produits d'exploitation	3 552 074	2 909 247
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	346 357	360 098
Variation de stock de matières premières	7 251	765
Autres achats non stockés et charges externes	1 387 667	833 038
Impôts et taxes	105 343	99 545
Salaires et Traitements	1 153 997	1 018 504
Charges sociales	456 554	392 656
Amortissements et provisions	171 849	236 634
Autres charges	31 821	40 946
Charges d'exploitation	3 660 839	2 982 187
RESULTAT D'EXPLOITATION	-108 765	-72 941
Opérations faites en commun		
Produits financiers	25	21
Charges financières	2 545	1 142
Résultat financier	-2 520	-1 121
RESULTAT COURANT	-111 286	-74 062
Produits exceptionnels	5 537 926	23 350
Charges exceptionnelles	371 629	8 441
Résultat exceptionnel	5 166 296	14 909
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	5 055 011	-59 153
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges		

FIREX AUDIT

 2, Place du Paisy
 69574 DARDILLY CEDEX

04 37 49 99 99

04 37 49 99 50

Siret 352 140 255 00030-APE 741C

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS ATELIER APPRENTISSAGE INDUSTRIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 9 707 846 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 055 011 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association est membre de la fédération "ECOLE DE PRODUCTION DE LA REGION RHÔNE-ALPES - EPRA", créée le 26 septembre 1995.

Conformément au courrier du 28 mai 2003 signé par Monsieur Alain LAMBERT, Ministre délégué au Budget et à la Réforme Budgétaire qui fixe le nouveau statut fiscal des Ecoles de Production, l'association a opté pour la sectorisation de ses activités en matière d'impôts indirects mais à renoncé à cette disposition en matière d'impôts directs.

Ce statut s'est appliqué la première fois à compter de l'exercice ouvert le 1er septembre 2003.

Les biens immobiliers ont ainsi fait l'objet d'une réévaluation dans le cadre de la détermination du bilan fiscal d'ouverture lié à la mise en place du nouveau statut fiscal des Ecoles de Production en date du 1er septembre 2003.

L'association bénéficie également de la mise à disposition gratuite de la part de l'ANFA d'ensembles de matériels s'élevant à :

- 37 281,21 euros pour la section Automobile
- 22 652,33 euros pour la section Carrosserie.

L'association a apporté des biens immobiliers et mobiliers, avec droit de reprise, à l'association "Les Ateliers d'Apprentissage du Bois 01" selon décision d'approbation de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 décembre 1996. Cet apport s'est élevé à 786 179,58 euros.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

FIREX AUDIT
2, Place du Paisy
69574 DARDILLY CEDEX
04 37 49 99 99
04 37 49 99 50
Siret 352 140 255 00030-APE 741C

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 3, 5, 6, 8, 10, 12, 20 ou 25 ans
- * Installations techniques : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10 ou 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10 ou 15 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 1, 2, 3, 5, 6, 8, 10 ou 15 ans
- * Matériel de transport : 1, 3, 4 ou 5 ans
- * Matériel de bureau : 1, 2, 3, 4, 5, 8 ou 10 ans
- * Matériel informatique : 1, 2, 3, 4, 5, 8 ou 10 ans
- * Mobilier : 1, 2, 3, 4, 5, 8 ou 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

FIREX AUDIT
2, Place du Paisy
69574 DARDILLY CEDEX
04 37 49 99 99
04 37 49 99 50
Siret 352 140 255 00030-APF 741C

Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 10 %
- Table de taux de mortalité : TRPV93

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE 2018 s'élève à la somme de 49 940 euros et fait l'objet d'une demande de remboursement. Le CICE du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2018 s'élève à la somme de 17 225 euros.

Le CICE est comptabilisé au crédit du compte 6459000.

FIREX AUDIT
2, Place du Paisy
69574 DARDILLY CEDEX
04 37 49 99 99
04 37 49 99 50
Siret 352 140 255 00030-APE 741C

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le 11 février 2019, un incendie accidentel a détruit la totalité du bâtiment "H" abritant une partie de l'activité "Automobile", l'activité de la Métallerie ainsi que la carrosserie automobile. Ce sinistre a nécessité la relocalisation au sein de l'Ecole des activités "Automobile" et Carrosserie automobile ainsi que la prise à bail de locaux à l'extérieur de l'Ecole pour l'activité de la Métallerie.

A ce titre, les comptes de l'association comportent en produits des indemnités de la part des assurances s'élevant à :

- 3 286 578 euros au titre des biens immobiliers ;
- 2 249 986 euros au titre des biens mobiliers ;
- 620 286,35 euros au titre des remboursements des charges liées au sinistre et supportées par l'association.

Le produit à recevoir lié au remboursement est certain dans son principe et acquis à l'exercice clos au 31/08/2019. Cependant, le montant de l'indemnité d'assurance à recevoir ne peut être estimé de façon suffisamment fiable pour l'ensemble des garanties à la date de clôture. Comme le préconise la documentation professionnelle, lorsqu'une estimation sous forme de fourchette est possible et n'est pas contestée par l'assurance, l'indemnité constatée en résultat a été déterminée sur la base de l'hypothèse la plus basse dans les comptes clos au 31/08/19.

Les indemnités perçues au 31/08/19 s'élèvent à 1 770 000 €, soit un produit à recevoir de 4 386 850 € constaté dans les comptes.

FIREX AUDIT
2, Place du Paisy
69574 DARDILLY CEDEX
04 37 49 99 99
04 37 49 99 50
Siret 352 140 255 00030-APE 741C

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	66 615	1 500	13 872	54 242
Immobilisations incorporelles	66 615	1 500	13 872	54 242
- Terrains	1 257 627			1 257 627
- Constructions sur sol propre	4 613 363		744 424	3 868 939
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	49 636		49 636	
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 886 993	1 064 807	1 261 908	2 689 892
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 014 520	11 888	74 674	951 734
- Matériel de transport	84 635			84 635
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	160 454	39 308	15 617	184 144
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	5 106	669 717		674 823
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	10 072 334	1 785 720	2 146 259	9 711 795
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 300			1 300
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		28 720		28 720
Immobilisations financières	1 300	28 720		30 020
ACTIF IMMOBILISE	10 140 248	1 815 940	2 160 132	9 796 057

Immobilisations corporelles

Composants

FIREX AUDIT

2, Place du Paisy
69574 DARDILLY CEDEX

04 37 49 99 99

04 37 49 99 50

Siret 352 140 255 00030-APE 741C

Notes sur le bilan

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

	Valeur Brute	Utilisation ou Taux	Mode d'amortissement
Construction sur sol propre Construction sur sol d'autrui Agencements des constructions Installations techniques	1 322 105	10 à 25 ans	Linéaire

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	56 571	3 377	13 872	46 075
Immobilisations incorporelles	56 571	3 377	13 872	46 075
- Terrains	25 874	183		26 057
- Constructions sur sol propre	4 172 413	59 661	633 100	3 598 974
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	49 636		49 636	
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 558 799	75 382	1 019 751	1 614 430
- Installations générales, agencements aménagements divers	899 648	16 554	63 561	852 641
- Matériel de transport	78 558	2 687		81 245
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	132 834	11 771	12 641	131 964
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	7 917 762	166 237	1 778 689	6 305 310
ACTIF IMMOBILISE	7 974 332	169 614	1 792 561	6 351 385

FIREX AUDIT

2, Place du Paisy
69574 DARDILLY CEDEX

04 37 49 99 99

04 37 49 99 50

Siret 352 140 255 00030-APE 741C

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 432 053 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	28 720		28 720
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	222 512	202 343	20 169
Autres	5 132 027	5 126 401	5 626
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	48 794	48 794	
Total	5 432 053	5 377 538	54 515
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	17 142
Fournisseurs avoirs à recevoir	13 322
Indemnités journalières à recevoir	1 777
Divers prod à recevoir	7 050
Indemnités d assurance sur sinistre incendie à recevoir	4 386 850
Total	4 426 141

FIREX AUDIT
 2, Place du Paisy
 69574 DARDILLY CEDEX
 04 37 49 99 99
 04 37 49 99 50
 Siret 352 140 255 00030-APE 741C

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Dépréciation des créances clients	16 808
Dépréciation des contributions scolaires familles	3 391
Dépréciation des débiteurs divers	2 235
TOTAL	22 433

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	85 264		13 142		72 122
Total	85 264		13 142		72 122
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			13 142		
Financières					
Exceptionnelles					

Les autres provisions pour risques comprennent une provision de 10 000 euros pour un litige prud'hommal en cours, une provision de 5000 euros pour un litige commercial, et le solde des autres provisions pour risques correspondent à la provision pour engagement de retraite pour 57 122 euros..

FIREX AUDIT
 2, Place du Paisy
 69574 DARDILLY CEDEX
 04 37 49 99 99
 04 37 49 99 50
 Siret 352 140 255 00030-APE 741C

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 669 408 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	35	35		
- à plus de 1 an à l'origine	47 260	11 932	35 328	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	8 400	8 400		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	313 748	313 748		
Dettes fiscales et sociales	232 028	232 028		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 028 974	1 028 974		
Autres dettes (**)	31 788	31 788		
Produits constatés d'avance	7 175	7 175		
Total	1 669 408	1 634 080	35 328	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	35 057			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	18 402
Intérêts courus sur emprunts	32
Agios courus	35
Provision congés à payer	36 598
Charges sur congés à payer	16 469
Pers autr charges à payer	26 318
Etat - charges à payer	34 896
Clients - avoirs à établir	2 834
Total	135 584

FIREX AUDIT
 2, Place du Paisy
 69574 DARDILLY CEDEX
 04 37 49 99 99
 04 37 49 99 50
 Siret 352 140 255 00030-APE 741C

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Ast	1 154		
Go2cam formation 2019/2020	3 600		
Cuve Gas-oil	403		
Cuve Fuel	1 918		
Fournitures droguerie	200		
Lyreco fournitures bureau	773		
Sci Vickar loyer	11 694		
Grenke	370		
Bnp	769		
Cullingan	152		
Ice	75		
Locam	1 813		
Aviva assurance	1 375		
Centre info	120		
Cegid	586		
Multiphone	1 526		
Cpro	340		
Cham	514		
Koala	220		
Sc Form	135		
Etai	2 431		
Unitec	230		
Afl	1 190		
Adr	1 477		
Epoq'auto salon novembre 2019	833		
La Poste collecte	485		
Fondation Jae	402		
Caisses à outils élèves et form. cont. 19/20	14 009		
Total	48 794		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Subvention Région Externat	7 175		
Total	7 175		

FIREX AUDIT
 2, Place du Paisy
 69574 DARDILLY CEDEX
 04 37 49 99 99
 04 37 49 99 50
 Siret 352 140 255 00030-APE 741C

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagement de locations mobilières	53 663
Autres engagements donnés	53 663
Total	53 663
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 57 122 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 57 122 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recrutement, de reconstitution du fonds de roulement.

FIREX AUDIT
 2, Place du Paisy
 69574 DARDILLY CEDEX
 04 37 49 99 99
 04 37 49 99 50
 Siret 352 140 255 00030-APE 741C